

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 028-207/08/CC

■ Subvention de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'association Grand Luminy pour la gestion d'une pépinière biotech.

DDEAIG 08/912/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a décidé de soutenir et de développer les filières ou pôles de compétences dotés d'un fort potentiel de croissance.

La mise en place des pôles de compétitivité par le gouvernement est venue renforcer cette stratégie.

Dans le domaine technologique, avec l'optique photonique, le multimédia, la mer, les biotechnologies font partie de ces secteurs prioritaires. Technologie d'avenir, au cœur des enjeux scientifiques et économiques, les biotechnologies sont un marché récent et en forte croissance.

Le potentiel en région PACA et sur Marseille Provence Métropole est en effet important, en particulier sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, qui a vu la naissance de nombreuses start-up ces dernières années (Innate Pharma – Ipsogen – Trophos – Oz Biosciences – Biotech Germande – Synprosis - Pharmaxon...).

Avec le pôle de compétitivité ORPHEME pour les « pathologies émergentes et maladies orphelines », avec Marseille Génopôle pour la recherche publique et la valorisation de la recherche, avec Bioméditerranée pour la promotion du dispositif régional, avec l'Incubateur inter-universitaire Impulse et Grand Luminy pour la détection, la sensibilisation et la création d'entreprises, nous disposons d'outils pour la mise en œuvre de ces développements.

Ce dispositif va être complété par une offre d'immobilier d'entreprises adaptée aux jeunes entreprises de biotechnologie (réalisation en cours avec le projet d'extension de l'ensemble immobilier Luminy Biotech de 3 300 m² pour lequel Marseille Provence Métropole est maître d'ouvrage) et par la création d'une pépinière d'entreprises qui sera installée dans cet immobilier sur 1 200 m².

Ainsi, l'ensemble de la palette des services à la création et au développement des jeunes entreprises de biotech sera disponible sur notre territoire. La livraison du bâtiment Luminy Biotech interviendra mi-2008.

Créée depuis 1985, l'Association Grand Luminy poursuit des actions d'animation, de promotion et de participation au développement du site de Luminy et développe depuis 1995 une action d'aide à la création d'entreprises de biotechnologie, mais dans des locaux peu adaptés et insuffisants.

Le projet de pépinière biotech est fortement soutenu par l'Etat, ainsi que par le Conseil Général 13 et le Conseil Régional. Il s'inscrit dans le cadre global de l'offre que met en place la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour les entreprises de biotech/santé, à savoir :

1 – Sur Luminy : une offre immobilière et de services pour les jeunes entreprises avec Luminy Biotech, la pépinière et le projet de reconversion des bâtiments ex-Icorem, soit environ 20 à 25 000 m² shon.

2 – Sur La Ciotat – zone d'activité Athélia V : une offre pour les entreprises matures du domaine santé. L'ensemble de cette offre étant à proximité de la recherche publique et des hôpitaux situés sur Marseille Sud.

En 2007, Grand Luminy a accompagné 10 projets d'entreprises, principalement dans les biotechnologies et permis la création de 5 entreprises (Alma Aura, DNAmic, Ypsée, ICDD, AmiKana.BioLogics).

Le budget prévisionnel de l'Association Grand Luminy pour la gestion de la pépinière s'élève à 391 000 euros.

Les nouveaux locaux de la pépinière Grand Luminy seront livrés mi-2008. L'ouverture de la pépinière générera des dépenses exceptionnelles et ponctuelles (frais de déménagement, documents juridiques, frais de promotion, nouvelles plaquettes etc...) en 2008.

A ce titre, il est demandé à Marseille Provence Métropole un effort ponctuel en 2008 de 19 000 euros en plus de la subvention annuelle de 36 000 euros, portant la subvention de Marseille Provence Métropole, en 2008, à 55 000 euros.

La Ville de Marseille étant concernée au titre de l'animation et du développement de Luminy comme parc scientifique, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole intervenant sur ses compétences économiques.

Les dépenses par grands postes se répartissent comme suit :

- Salaires + charges	274 200 euros
- Actions :	
- Communication	19 000 euros
- Animation	15 900 euros
- Promotion	8 600 euros
- Soutien aux projets et frais généraux	73 300 euros

Total dépenses 2008	391 000 euros
----------------------------	----------------------

Les recettes sont principalement constituées par :

- Cotisations	19 000 euros
- Ville de Marseille	70 000 euros
- CU MPM	55 000 euros
- Conseil Régional :	
- ESR	77 000 euros
- Développement Economique	40 000 euros
- Conseil Général	100 000 euros

- Ressources diverses :	
- Recettes pépinières	10 000 euros
- A2CE	7 000 euros
- Colloques, divers	7 000 euros
- Revenus financiers	6 000 euros

Total recettes 2008 **391 000 euros**

Considérant l'importance du développement de la pépinière portée par l'Association Grand Luminy pour la structuration et le soutien à la création d'entreprises de biotech sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, il est proposé au Conseil de Communauté de participer au titre de l'année 2008 pour un montant de 55 000 euros à l'Association Grand Luminy, dont les modalités d'application sont définies par une convention qui est soumise à l'approbation du Bureau.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la gestion d'une pépinière d'entreprises de biotech sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy portée par l'Association Grand Luminy
- La cohérence de cette action avec la stratégie de développement économique de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, votée au Conseil de communauté du 17 décembre 2007.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1^{er} :

Est approuvée la convention de 55 000 euros à l'Association Grand Luminy pour la gestion d'une pépinière d'entreprises de biotech sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine - Chapitre 67 - Article 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 – Sous-politique B 330.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Louis TOURRET

Jean-Claude GAUDIN